



Notice d'informations des Activités Moto Saison 2023 – 2024

Le Trial Club Fabregues, association sportive créée le 28 mars 1985 a pour activités :
La pratique sportive et éducative du Trial moto et vélo, aussi bien en loisir qu'en compétition, ainsi que la mise en œuvre de toutes actions, événements ou projets destinés à son développement. Le Club dispose, depuis 38 ans, d'un terrain communal de 20 ha dans la plaine du Massif de la Gardiole, sur la commune de Fabregues. Ce site exceptionnel et unique dans la région Languedocienne a été conçu et aménagé pour la pratique exclusive des activités Trial du Club. De nombreuses zones de franchissement artificielles et naturelles de différents niveaux, permettent la pratique de ce sport sur un site adapté, homologué et sécurisé, durant toute l'année.

Adhésion :

La cotisation annuelle est de **35 €** pour la saison sportive, du **1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024**. Elle inclut l'accès illimité et toute l'année au Terrain du Club aux horaires communiqués et affichés. L'Adhésion au Club vaut acceptation sans réserves du règlement intérieur de l'Association et plus particulièrement des conditions d'accès et d'utilisation du Terrain.

Licence pratiquant FFM :

Elle est obligatoire pour toutes les activités « moto », a minima la licence ETR (Entraînement Trial) qui dispense du CASM.
Un certificat médical est nécessaire pour toute demande de Licence.

Accès au Terrain :

L'entrée au terrain est exclusivement réservée aux membres adhérents du Club à jour de leurs droits d'accès (cotisation Club + Licence).
En échange d'une caution de **10 €**, toute personne membre du Club (adhérent majeur), pourra s'il le souhaite disposer d'une clé du cadenas de la barrière d'accès au parking.

Vos contacts :

Président : info@trial-fabregues.com
Eric PENA Port. 06 86 51 52 98
eric.pena@trial-fabregues.com

Secrétaire Général : **Thierry CIESLA** Port. 06 07 59 66 03
thierry.ciesla@trial-fabregues.com

N'hésitez pas à vous rapprocher de ces personnes pour toutes informations complémentaires



Ecole de Pilotage Moto Trial : Saison 2023-2024

Labélisée **Ecole Française Motocyclisme FFM** (label Bronze – Initiation)

L'inscription à l'Ecole de Moto Trial est facultative.

La licence **FFM Entraînement** (ETR) est obligatoire pour tous les pilotes inscrits aux séances de l'Ecole de Moto Trial.

Tarif :

Ecole de Moto Trial : **380 €**/pilote/an

Possibilité de payer en 10 chèques (septembre 2023 à juin 2024 inclus)

Lieu de pratique (RdV) :

Parking de la Bergerie du Bosquet, Chemin de la Fabrique sur la commune de Fabrègues.

Planning :

La séance hebdomadaire d'entraînement d'une durée de 1h00 se déroule le mercredi après-midi pendant la période scolaire.

Le Club s'engage, dans la mesure du possible, à récupérer les séances qui seraient annulées (conditions météo, indisponibilité du terrain ou de l'éducateur, etc...) de façon à garantir aux pilotes un nombre minimum de **30 séances** de pratique annuelle, pour ce faire le Club pourra opportunément anticiper et rajouter des séances au calendrier (par exemple, les 1er samedi des vacances scolaires).

Les séances d'entraînement de la saison sportive 2023-2024 reprendront le mercredi **06 septembre 2023**.

Fonctionnement :

Les cours de l'Ecole de Moto Trial se déroulent sous l'encadrement pédagogique de moniteurs diplômés possédant les prérogatives nécessaires à la conduite des séances d'initiation.

Location Moto et EPI :

Les pilotes ont la possibilité de louer une moto de Trial du Club au tarif unitaire de **15€**/séance ainsi que des Equipements de Protection Individuel (EPI), casque, gants, protège genoux et coudes s'ils n'en disposent pas au tarif de **5€** la séance. Le Club ne pourra pas garantir une disponibilité pour tous les pilotes et pour chaque séance, ce service étant indépendant des cours de l'Ecole de Trial il conviendra de réserver auprès de l'encadrement une moto pour la séance suivante.

L'entretien et la maintenance des motos sont réalisés par le Club, cependant il est important de bien noter que **la casse d'éléments mécaniques autres que les pièces d'usure* resteront à la charge du pilote.**

Les pièces cassées (cale-pieds, guidon, poignée de gaz, leviers de commande, garde-boue, éléments de carénage, etc.) seront facturés au prix d'achat du Club, la main d'œuvre sera gratuite.

**On entend par pièces d'usure les Pneumatiques, plaquettes de frein, chaîne, poignée caoutchouc, etc.*

TRIAL CLUB FABREGUES

Association déclarée le 28/03/85 - Préfecture de l'Hérault N°W343018521

SIRET 502 343 593 00013 - APE 9312Z

Agrément préfectoral « Pôle Jeunesse et Sports » N°S-14-2015

42, RUE JOHANN STRAUSS 34690 FABREGUES

TEL. 04 67 85 23 03

Email: info@trial-fabregues.com



Affiliation N° 34 095 006



LMR 19 Dpt34 C2515



Affiliation N° 13 34 103



**TRIAL-CLUB
FABREGUES**
www.trial-fabregues.com



Licence FFM pour pratiquants Moto Trial (tarifs 2023-2024)

1/ Licence **FFM** Entraînement (pas d'obligation du CASM)

ETR Nationale Entraînement Trial (dès 6 ans) : **109 €** **Part assurance 19€**

(Certificat médical obligatoire)

Important : la Licence LAP Assistant Pilote (suiveur) est valable uniquement pour les activités d'assistance et de sécurisation du pilote lors de ses franchissements en zones, et en aucun cas pour la pratique de la moto sur les zones du Terrain de Trial.

2/ Licences **FFM** Compétition (*CASM obligatoire)

NTR National Compétition Trial (dès 15 ans) : **276 €* Part assurance 65€**

MAT2 Moto Ancienne Trial (dès 15 ans) : **166 €* Part assurance 39€**

NJ1 Nationale Jeunes (6 - 7 ans) : **192 € Part assurance 38€**

NJ2 Nationale Jeunes (8 - 9 ans) : **234 € Part assurance 65€**

NJ3 Nationale Jeunes (10 - 11 ans inclus) : **270 € Part assurance 69€**

NJ3c Nationale Jeunes (12 - 14 ans inclus) : **270 €* Part assurance 69€**

*Depuis le 1^{er} septembre 2005, le **C.A.S.M** (Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste) est obligatoire pour l'obtention d'une licence « Compétition » FFM ou UFOLEP. Pour toutes informations sur le sujet et calendrier des examens utiliser le lien suivant : <https://www.lmoc.fr/passer-son-casm/>

Les personnes ayant été détentrices par le passé, d'une licence compétition FFM ou UFOLEP (quelle que soit la discipline) sont dispensées de ce certificat à la condition qu'elles puissent justifier de cette licence (copie ou attestation).

Offre primo-licencié : Les pilotes n'ayant pas contracté de Licence « pratiquant » depuis plus de 2 ans pourront bénéficier de l'offre primo-licencié valable à partir du 1^{er} sept 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024 soit 16 mois. Les adhérents du Club possesseurs d'une licence LAP (suiveur) bénéficient du même avantage.

Obligation d'assurance des véhicules terrestres à moteur :

La souscription d'un contrat d'assurance est obligatoire pour les risques de Responsabilité Civile résultant de la circulation des véhicules terrestres à moteur, **en application des dispositions de l'article L 211-1 du code des assurances**. Les pilotes du Club doivent pouvoir justifier de cette assurance pour chacune de leur motos, à défaut, l'accès au terrain d'entraînement de Fabregues sera interdit aux véhicules non-conformes. Si votre véhicule ne possède pas de certificat d'immatriculation, vous pouvez l'assurer en RC en fournissant son N° de cadre aux **Assurances LESTIENNE** BP34 51873 REIMS cedex - assurances.lestienne@orange.fr - Tél. 03 26 87 71 38

TRIAL CLUB FABREGUES

Association déclarée le 28/03/85 - Préfecture de l'Hérault N°W343018521

SIRET 502 343 593 00013 - APE 9312Z

Agrément préfectoral « Pôle Jeunesse et Sports » N°S-14-2015

42, RUE JOHANN STRAUSS 34690 FABREGUES

TEL. 04 67 85 23 03

Email: info@trial-fabregues.com



Affiliation N° 34 095 006



LMR 19 Dpt34 C2515



Affiliation N° 13 34 103